



**Rectorat
Direction des examens et concours
Bureau DEC 5**

Dossier suivi par :
Corinne VIGUIE (Gestionnaire)
Tel : 05 36 25 71 13
Courriel :
corinne.viguie@actoulouse.fr

Jordi LLORENS (Chef de bureau)
Tel : 05 36 25 71 07
Courriel : dec5@ac-toulouse.fr

CIRCULAIRE INTERACADEMIQUE D'ORGANISATION

BTS BIOQUALITE

Session 2022

Référence : Circulaire nationale d'organisation émise le par l'académie de Grenoble le mercredi 26 janvier 2022.

CENTRES D'EXAMENS

Lycée Beauregard – Villefranche de Rouergue
ENILIA – Surgères
Lycée Albert Einstein – Bagnols sur Cèze
Lycée Honoré de Balzac – Castelnau le Lez
Lycée Bernard Palissy - Agen
Lycée Sidoine Apollinaire – Clermont Ferrand
Lycée général et technologique la Borde Basse – Castres

Nombre de candidats inscrits : 90

I CALENDRIER DES EPREUVES

ÉPREUVES ÉCRITES	E.21 MATHÉMATIQUES	Lundi 16 mai 2022 - 14h00 à 16h00
	E3 MANAGEMENT DE LA QUALITE	Mardi 7 juin 2022 - 14h00 à 18h00
	E4 BIOEXPERTISE AU SERVICE DE L'ORGANISME	Mercredi 8 juin 2022 - 14h00 à 18h00
ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES	E1 Langue vivante Anglais	CCF pour les candidats des établissements habilités Epreuve ponctuelle pour les autres candidats. Déterminé par chaque académie (Du 19 au 21 avril 2022 pour l'académie de Toulouse)
	E22 PHYSIQUE-CHIMIE	Entre le lundi 30 mai et le vendredi 3 juin 2022
	E5 Pratiques opérationnelles de la qualité	CCF pour les candidats des établissements habilités Epreuve ponctuelle pour les autres candidats. Entre le lundi 30 mai et le vendredi 3 juin 2022
	E6 Relations et communications professionnelles	Entre le lundi 13 et le vendredi 17 juin 2022

NB : les candidats de la métropole et de la Réunion ne peuvent quitter la salle **avant la fin de la 3^{ème} heure de chacune des épreuves de 4 heures et avant la fin des épreuves de 2 heures.**

REMISE DES LIVRETS SCOLAIRES		
Avant le vendredi 10 juin 2022 DATE IMPERATIVE	Les livrets scolaires seront triés par ordre alphabétique	Rectorat de Toulouse Direction des Examens et Concours CS 87703 31077 TOULOUSE cedex 4
CORRECTIONS		
Du jeudi 16 au vendredi 17 juin 2022	à 9 h 00	Lycée général et technologique la Borde Basse Rue Comte Emmanuel de las Cases 81100 CASTRES
JURY DE DÉLIBÉRATION		
Le vendredi 24 juin 2022	à 9 h 30	Rectorat de Toulouse (en visio et présentiel)
RÉSULTATS		
Le lundi 27 juin 2022	à partir de 18 h 00	Sur le site académique du Rectorat de Toulouse www.ac-toulouse.fr

CALENDRIER ET MODALITES DES OPERATIONS PREALABLES AUX EXAMENS		
OPERATION	DETAIL	CALENDRIER PREVISIONNEL
Transmission des notifications d'aménagements des épreuves	Via Cyclades : Mise à disposition des notifications sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades et sur l'espace Cyclades établissement.	A partir du mois de février de l'année de l'examen. Contacter la DEC en cas de notification d'aménagement d'épreuve non reçue début avril (pour le BTS).
Mise à disposition des convocations des candidats	Sur l'espace personnel des candidats sur Cyclades ainsi que sur l'espace Cyclades des établissements.	Semaine du 11 au 15 avril 2022.
Matériel Candidat	Il sera désormais mis à disposition avec la convocation (pour les spécialités pour lesquelles une fiche de matériel candidat aura été élaborée).	Semaine du 11 au 15 avril 2022.
Envoi du matériel centre	Étiquettes d'anonymat et listes de correspondance. Envoi par courrier Fréquenceo, aux centres d'épreuves.	A partir du 11 avril 2022 (une communication sera effectuée ultérieurement).

II REPARTITION DES CANDIDATS PAR ACADEMIE

ORIGINE	BORDEAUX	TOULOUSE		POITIERS	MONTPELLIER		CLERMONT-FERRAND
	Lycée Bernard Palissy AGEN	Lycée agricole Beauregard VILLEFRANCHE	Lycée Borde Basse CASTRES	ENILIA CFPPA & CFA SURGERES	Lycée Agricole H.de Balzac CASTENAU-LE-LEZ	Lycée Albert Einstein BAGNOLS SUR CEZE	Lycée Sidoine Apollinaire CLERMONT-FERRAND
Scolaires ou apprentis	10	11	25	7	5	9	22
Individuel 31			1				
Total candidats : 90	10	11	26	7	5	9	22
<u>E6 – Relations et communication professionnelles</u>	10	11	25 + 1 Indiv.	7	4	9	22
Soutenance de projet 89 cdts							

III EPREUVE DE LANGUE VIVANTE OBLIGATOIRE

L'arrêté du 22 juillet 2008, publié au Journal Officiel du 8 août 2008, a mis en place de nouvelles dispositions concernant l'évaluation des LVE de BTS industriels.

L'évaluation se déroule dans le cadre du CCF pour les établissements habilités.

L'évaluation se déroule sous la forme ponctuelle pour les établissements non habilités au CCF et pour les candidats individuels.

La définition de l'épreuve ponctuelle est identique à celle des deux situations d'évaluation en CCF et se divise en deux parties :

- Compréhension de l'oral, d'une durée de 30 minutes sans préparation (écoute et restitution écrite ou orale des informations),
- Expression orale en continu et en interaction, d'une durée de 15 minutes, assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.

L'académie d'origine du candidat arrête les lieux, dates et heures des convocations et transmet ces informations aux académies pilotes pour convocation des candidats.

Les examinateurs sont quant à eux convoqués par l'académie d'origine des candidats.

Pour les candidats concernés de l'académie de Toulouse (candidats individuels et des établissements non habilités au CCF), les épreuves orales ponctuelles de langues – **anglais, espagnol** - auront lieu **du mardi 19 au jeudi 21 avril 2022** les centres sont (à définir).

IV EPREUVE DE LANGUE VIVANTE FACULTATIVE

CFA Enilia – Surgères Lycée Albert Einstein – Bagnols sur Cèze	1 candidat : Espagnol - 1 candidat : Italien 1 candidat : Arabe
---	--

V RÉUNION D'HARMONISATION ET DE PRÉPARATION

1. E6 RELATIONS ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLE - soutenance de projet et E3 MANAGEMENT DE LA QUALITE

Le vendredi 3 juin 2022 de 9h00 à 12h00 en visioconférence avec les professeurs suivants :

Lycée Beauregard Villefranche de Rouergue

M.BENOIT Jean-Louis
Mme SOULIER Chrystel
Mme PAGET Nadine

ENILIA Surgères

M.COMBEAU Frédéric
Mme BLAIN Florence

Lycée Albert Einstein Bagnols sur Cèze

Mme PIOCHAUD Emmanuelle
Mme PENNEL Nathalie

Lycée Honoré de Balzac Castelnau le Lez

Mme MARSLY Souad
Mme JARRY Sabine

Lycée Sidoine Apollinaire Clermont Ferrand

M.SUCHET Philippe
M.BREGOU Christophe
Mme PRADIER POUZET Marie-Christine

Lycée la Borde Basse Castres

Mme BRUGIONI Aurélie
M.DESPIERRIS Aurélien
Mme SERRE Laurence
Mme BONNARD Florence

Lycée Bernard Palissy Agen

Mme PIVERT Laurence
Mme HAMMANI Noura

2. E5 PRATIQUES OPERATIONNELLES DE LA QUALITE E4 BIOEXPERTISE AU SERVICE DE L'ORGANISME

Le vendredi 3 juin 2022 de 13h30 à 16h30 en visioconférence avec les professeurs suivants :

Lycée Beauregard Villefranche de Rouergue

Mme SOULIER Chrystel
Mme CILIBERTI Bérangère

ENILIA Surgères

M.COMBEAU Frédéric
Mme LEVEQUE Stéphanie

Lycée Albert Einstein Bagnols sur Cèze

Mme PIOCHAUD Emmanuelle
M. TOLEDANO Jean-Luc

Lycée Honoré de Balzac Castelnau le Lez

M. LAFONT Florian
M. BRUNET Hugues

Lycée Sidoine Apollinaire Clermont Ferrand

M.SUCHET Philippe

M. DREUX Nicolas

Lycée la Borde Basse Castres

M.DESPIERRIS Aurélien
Mme BARREAU Stéphanie

Lycée Bernard Palissy Agen

Mme PIVERT Laurence
M. FREMY Gilles

VI E.6 – RELATIONS ET COMMUNICATION PROFESSIONNELLES

Soutenance de projet

Lycée BEAUREGARD VILLEFRANCHE DE ROUERGUE 11 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00	Assistant technique M.BENOIT Jean-Louis Mme BRUGIONI Aurélie M.BENOIT Jean-Louis	Lycée Borde Basse Lycée Beauregard
ENILIA SURGERES 7 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00	Assistant technique M.MAIRE Eric Mme SOULIER Chrystel Mme BLAIN Florence	Lycée Beauregard ENILIA
Lycée BORDE BASSE CASTRES 25 candidats + 1 candidat individuel	Du lundi 13 juin au mercredi 15 juin 2022 9h00 à 12h00	Assistant technique Mme MEDEL Margaux M.BREGOU Christophe Mme SERRE Laurence M.SUCHET Philippe Mme BONNARD Florence	Lycée S.Apollinaire Lycée Borde Basse Lycée Beauregard Lycée Borde Basse
Lycée SIDOINE APOLLINAIRE CLERMONT FERRAND 22 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00	Assistant technique Mme RIGARD Gisèle Mme PIVERT Laurence Mme PRADIER POUZET MC M.DESPIERRIS Aurélien Mme PAGET Nadine	Lycée Bernard Palissy Lycée S.Apollinaire Lycée Borde Basse Lycée Beauregard
Lycée ALBERT EINSTEIN BAGNOLS SUR CEZE 9 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00	Assistant technique Mme ALLAIN Estelle Mme MARSLI Souad Mme PENNEL Nathalie	Lycée Honoré de Balzac Lycée Albert Einstein
Lycée HONORE de BALZAC CASTELNAU LE LEZ 4 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00	Assistant technique M.LAFONT Florian Mme PIOCHAUD Emmanuelle Mme JARRY Sabine	Lycée Albert Einstein Lycée Honoré de Balzac
Lycée BERNARD PALISSY AGEN 10 candidats	Du lundi 13 juin au mardi 14 juin 2022 9h00 à 17h00	Assistant technique M.FREMY Gilles M.COMBEAU Frédéric Mme HAMMANI Noura	ENILIA Lycée Bernard Palissy

➤ **Les enseignants devront prendre contact avec les centres pour connaître les horaires d'interrogations.**

Pour les candidats :

Les projets devront être déposés auprès des DDFPT avant le **mercredi 11 mai 2022**. Le candidat remettra trois exemplaires de son dossier : un fichier de présentation au format PDF, ainsi que l'extension d'origine, que le stagiaire présentera le jour de l'épreuve. Aucun autre support ne sera accepté par le jury. Les DDFPT déposeront ces dossiers sur la plateforme TRIBU pour être communiqué aux membres du jury **le mercredi 18 mai 2022 au plus tard** accompagné de la grille d'évaluation.

Pour l'épreuve U61 Soutenance de projet : une liste établissant l'ordre de passage des candidats sera affichée dans chaque centre afin que les candidats concernés prennent connaissance de leur date de passage.

Une liste d'émargement par commission ou évaluateur sera élaborée par le centre d'épreuves selon le modèle qui sera fourni par la DEC. Ce document, complété et validé par le chef de centre, sera retourné à la direction des examens au cours de la semaine suivant les évaluations.

VII EPREUVE FACULTATIVE ENGAGEMENT ETUDIANT (article D.643-15-1 du code de l'éducation)

Il s'agit d'une situation d'évaluation orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'évaluation (10 minutes). Cette épreuve prend appui sur une fiche d'engagement étudiant servant de support d'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat. En l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler. L'exposé doit intégrer :

- la présentation du contexte;
- la description et l'analyse de(s) activité(s);
- la présentation des démarches et des outils;
- le bilan de(s) activité(s);
- le bilan des compétences acquises.

La composition de la commission d'évaluation est la même que celle de l'épreuve obligatoire mentionnée à l'annexe II du présent arrêté.

Le formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant (cf. annexe 8) sera annexé au dossier professionnel et transmis avec celui-ci au centre d'épreuves, selon les consignes de l'académie pilote.

Cette épreuve facultative de coefficient 1 est associée à l'épreuve E6 - Soutenance de projet

VIII CERTIFICATION PIX

La certification des compétences numériques, délivrée par le groupement d'intérêt public PIX, est mise en place dans l'enseignement scolaire public et privé sous contrat et dans l'enseignement supérieur. Elle a pour objet d'évaluer les compétences numériques acquises notamment par les étudiants inscrits en dernière année des formations dispensées en lycée public et privé sous contrat dont les sections de technicien supérieur. Cette certification est obligatoire à partir de cette année pour les étudiants de BTS sous statut scolaire dans les établissements publics et privés sous contrat mais son obtention est sans incidence sur l'obtention du diplôme.

La certification obligatoire en anglais, instaurée au BTS par le décret no 2020-398 du 3 avril 2020, est reportée à la session **2023** pour tous les candidats, sur décision du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

IX CORRECTIONS DES ÉPREUVES ÉCRITES

CENTRE DE CORRECTIONS :

**Lycée Général et Technologique la Borde Basse
Cité scolaire 81108 CASTRES Cedex**

MATHÉMATIQUES 1 copie	Dématérialisation de la correction de l'épreuve de mathématiques <i>Ouverture du serveur SANTORIN du mercredi 1^{er} juin au mercredi 15 juin 2022</i> <i>Jours banalisés (2 et 3 juin 2022)</i>
-------------------------------------	---

<p>SCIENCES PHYSIQUES</p> <p>1 copie</p>	<p>Le jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 A 9h00</p>	<p>Mme AMAT-CHAPPUIS Laure</p>	<p>Lycée Borde Basse</p>
<p>MANAGEMENT DE LA QUALITE</p> <p>90 copies</p>	<p>Le jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 A 9h00</p>	<p>M.SUCHET Philippe Mme PIOCHAUD Emmanuelle Mme SOULIER Chrystel M.DESPIERRIS Aurélien Mme PIVERT Laurence Mme MARSLI Souad</p>	<p>Lycée Sidoine Apollinaire Lycée Albert Einstein Lycée Beauregard Lycée Borde Basse Lycée Bernard Palissy Lycée Honoré de Balzac</p>
<p>BIOEXPERTISE AU SERVICE DE L'ORGANISEME</p> <p>90 copies</p>	<p>Le jeudi 16 et vendredi 17 juin 2022 A 9h00</p>	<p>Mme CILIBERTI Bérangère Mme LEVEQUE Stéphanie M.DREUX Nicolas M.FREMY Gilles Mme BARREAU Stéphanie M.TOLEDANO Jean-Luc</p>	<p>Lycée Beauregard ENILIA Lycée Sidoine Apollinaire Lycée Bernard Palissy Lycée Borde Basse Lycée Albert Einstein</p>

Le responsable de chaque commission (nom en caractère gras) établira un rapport détaillé sur le sujet, le corrigé, le barème proposé qu'il adressera à Mme SASTRE Marie-Laure par mé^l marie-laure.sastre@ac-toulouse.fr

Les convocations des membres des jurys de corrections seront établies par mes services.

Retard aux épreuves : L'accès aux salles de composition lors des épreuves écrites peut être autorisé dans la limite de la première heure, sans justificatif, à condition de ne pas laisser sortir les candidats présents pendant ce laps de temps. Les candidats retardataires ne pourront pas bénéficier d'un temps de composition supplémentaire.

Le tiers-temps : supplémentaire accordé à certains candidats peut être placé avant ou après l'épreuve normale, à condition que ces derniers ne soient pas autorisés à quitter le lieu des épreuves avant l'heure prévue, au plus tôt, pour les autres candidats.

- ▶ Les convocations des candidats seront établies par mes services. Les convocations une fois générées seront déposées simultanément sur l'espace candidat et sur le CYCLADE établissement.
- ▶ Les chefs de centres d'écrits, seront chargés d'assurer **la surveillance des épreuves**, en veillant à ce que les candidats ne soient pas surveillés par leurs propres professeurs ou, à tout le moins, par les professeurs exerçant dans la discipline de l'épreuve considérée.
Ils pourront faire appel aux chefs d'établissements d'origine des candidats afin que leurs enseignants participent aux surveillances.
- ▶ **L'utilisation des moyens de communication** (téléphones mobiles, agendas ou messagerie électronique) sera strictement **interdite** : une annonce sera faite en début d'épreuve, et les surveillants devront être sensibilisés à ce contrôle.
- ▶ Les candidats utiliseront pour les épreuves écrites le papier de composition modèle national, fourni par le Rectorat.

Matériel candidat :

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, à partir de la session 2020 donc applicable à la session 2022.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

La liste du matériel autorisé pour les épreuves écrites du BTS sera jointe aux convocations des candidats

Utilisation de la calculatrice

La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques **entre en application, depuis la session 2020.**

Les candidats qui disposent d'une calculatrice avec mode examen devront par conséquent l'activer le jour des épreuves et les calculatrices dépourvues de mémoire seront autorisées.

Ainsi tous les candidats composeront sans aucun accès à des données personnelles pendant les épreuves.

Il est important de préciser aux candidats équipés d'une calculatrice avec mode examen, que celui-ci devra être activé pour les épreuves, et à la demande du surveillant, ceci afin d'éviter toute rupture d'égalité entre les candidats concernant l'accès à la mémoire des calculatrices et aux données qu'elles contiennent.

X MODALITES D'ANONYMAT DES COPIES Toutes épreuves SAUF :

Epreuves concernées par la correction dématérialisée (cf. infra)

- Les centres d'écrits procéderont à l'anonymat des copies (uniquement collage des étiquettes dans la partie prévue à cet effet), y compris celles des candidats absents, à l'issue de chaque épreuve écrite.

Les copies ANONYMÉES et NON MASSICOTÉES, accompagnées des procès-verbaux de surveillance et des listes d'émargement, **doivent être envoyées au plus tard le jeudi 17 juin 2021** au centre de correction **Lycée Borde Basse à Castres** qui procédera à la préparation des corrections **Le reliquat des sujets et des étiquettes anonymat non utilisées sera inclus à l'envoi.**

NB : les centres d'écrits concernés par plusieurs spécialités de BTS devront procéder à une mise en carton SEPARÉE par BTS

Corrections dématérialisées

Le **périmètre national des corrections dématérialisées** porte pour la session 2022 sur :

- **Champ 1** : Management des entreprises, économie-droit, culture économique juridique et managériale, culture générale et expression, mathématiques (épreuve obligatoire uniquement) **pour toute la France**
- **Champ 2 : Sciences physiques pour Montpellier** et les académies pilotées par Montpellier, pour les trois spécialités suivantes : bâtiment, travaux publics et métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique (Pour Toulouse : spécialité pilotée par Montpellier : BTS métiers du géomètre-topographe et de la modélisation numérique)
- **Champ 3** : Toutes les épreuves écrites du BTS photographie et du BTS opticien-lunetier pour le SIEC, ce qui signifie que toutes les académies pilotées par le SIEC pour ces spécialités dématérialisent leurs copies

Copies dématérialisées SANTORIN

La numérisation des copies des épreuves à correction dématérialisée ainsi que les corrections de ces épreuves se dérouleront à partir de la session 2022 sur SANTORIN au lieu de Viatique.

Un nouveau modèle de copie dématérialisable, unique et commun aux examens et concours, dénommé « copie SANTORIN », est donc instauré.

Les copies « SANTORIN » sont fournies aux centres d'épreuves par leur académie d'origine, ce pour l'ensemble des candidats composant dans l'académie et concernés par la dématérialisation, y compris ceux rattachés à une autre académie, ce pour les 3 champs susmentionnés.

Il convient d'utiliser impérativement et uniquement ce modèle national « SANTORIN ».

Les éventuels reliquats de copies antérieures ne **doivent en aucun cas être utilisés car ces copies ne pourront pas être numérisées.**

Circulation des copies / Numérisation

Pour les épreuves du champ 1 susmentionné, il n'y a plus de circulation de copies entre académies. Les compositions des candidats sont numérisées à la source **dans l'académie d'origine**. Chaque académie identifie son ou ses centres de numérisation et diffuse l'information à tous les établissements de l'académie (ainsi qu'aux académies pilotes organisation). Les centres d'épreuves adressent leurs copies SANTORIN aux centre(s) numérisateur(s) désigné(s) dans leur académie, conformément aux consignes données par leur recteur.

Cette transmission devra se faire sans délai à l'issue des épreuves concernées / de chaque épreuve concernée afin de garantir la numérisation des copies dans le calendrier national fixé (la date limite de numérisation sera communiquée ultérieurement) et le démarrage des corrections dans les délais prévus par l'académie pilote organisation.

Le ramassage hors Toulouse et agglomération toulousaine aura lieu le lundi 23 mai 2022

Consignes centres, surveillants, candidats

Les consignes destinées aux centres, surveillants et candidats (cf. Circulaire relative aux corrections dématérialisées au BTS) seront adressées ultérieurement aux centres d'épreuves par les académies.

Les commissions d'interrogations se reporteront à la circulaire nationale et au référentiel de l'examen pour toutes précisions concernant notamment :

- ▶ Les modalités d'interrogation
- ▶ Le déroulement des épreuves
- ▶ La composition de chaque commission d'interrogation
- ▶ L'évaluation

XI NOTATION DES ÉPREUVES - SAISIE DES NOTES

- ▶ La date butoir pour la saisie des notes en CCF est fixée **au vendredi 10 juin 2022**. Chaque établissement concerné s'assurera que les notes soient bien saisies par leurs enseignants.

↳ **Rappel important** : l'absence injustifiée d'un candidat à une épreuve est éliminatoire : le diplôme ne pourra lui être délivré. La mention « AB » figurera sur le bordereau de notation en face du nom du candidat, à la place de la note.

Correction des copies :

- ▶ **Les annotations, exclusivement écrites en marge**, doivent être suffisamment explicites pour permettre au candidat de comprendre, lors de la consultation de ses copies, la note qui lui a été attribuée et doivent être en parfait accord avec la notation. Les sous-totaux éventuels portés sur la copie doivent correspondre à la note globale reportée en première page.

Interrogations orales :

- ▶ Les grilles d'évaluation doivent clairement mentionner les appréciations sur la prestation et les compétences mises en avant par le candidat, en évitant tout jugement de valeur à son endroit et la note portées par l'examineur ;
- ▶ Les bordereaux de notation doivent clairement mentionner la note portée par l'examineur ;
- ▶ Les interrogateurs doivent conserver tous les documents, y compris leurs notes personnelles, retraçant le contenu et le déroulement de l'évaluation pendant un an ;
- ▶ Une attitude bienveillante et neutre doit être adoptée à l'égard du candidat lors de l'interrogation, ce qui exclut tout commentaire susceptible d'être interprété comme un jugement de valeur ainsi que toute indication sur la note attribuée.

Toute communication de note est strictement prohibée, de même aucun commentaire ne doit être fait aux candidats sur les commissions d'interrogation.

Afin d'effectuer la **saisie des notes sur CYCLADES**, les centres d'examen veilleront à mettre à la disposition des correcteurs des ordinateurs reliés au réseau Internet. Il sera demandé aux professeurs d'attribuer leurs notes (EN POINT ENTIER OU EN DEMI-POINT) à partir des bordereaux de notation qui leur seront remis par la Direction des examens et concours.

A la fin des interrogations et après la saisie des notes, chaque jury remettra au chef de centre, les bordereaux de notation SOUS PLI CACHETÉ.

XII CONVOCATIONS DES PROFESSIONNELS ET INFORMATION SUR LA NOTE N.V

1.1 Convocations des professionnels

Les établissements publics et privés sous contrat sont chargés d'inviter les professionnels à participer aux commissions d'interrogation des épreuves orales professionnelles. Un modèle de lettre d'invitation est joint en annexe.

Les convocations sont établies par la DEC sur IMAGIN, à partir du tableau figurant en page 9. Ce document doit être retourné à la DEC5 dûment complété à l'issue des épreuves concernées. Toutes les rubriques doivent être renseignées **EXCLUSIVEMENT** à partir du fichier fourni par les professeurs coordonnateurs.

Tout autre modèle de convocation que celui issu du logiciel IMAGIN ne sera pas pris en considération pour l'indemnisation des jurys.

IMPORTANT : Afin d'assurer la stabilité des commissions d'interrogation et l'homogénéité des évaluations, il est souhaitable que les professionnels soient présents sur au moins une journée complète. Il paraît indispensable de fixer à l'avance, avec les professionnels, leurs journées de présence, et de leur confirmer ces dates avant les épreuves.

1.2 Information sur la note NV

Extrait des nouvelles directives (arrêté du 22/7/2008 paru dans le JO du 8.8.2008) sur l'utilisation de la mention non valide (NV) : « La constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « **non valide** » à l'épreuve correspondante. Le candidat même présent à l'épreuve ne peut être interrogé... En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.
La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une situation suivante est constatée :
Absence de dépôt de dossier, absence du dossier au-delà de la date fixée par la circulaire d'organisation de l'examen, durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen et documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet »

XIII LIVRETS SCOLAIRES

Depuis la session 2015, la duplication des livrets scolaires des candidats de seconde année de BTS est assurée par chaque établissement de formation. Le modèle de livret scolaire de chaque spécialité de BTS figure dans les circulaires nationales d'organisation transmises chaque année par mes services. Les livrets scolaires devront être imprimés sur bristol blanc, **recto-verso, format A4, environ 205 g.**

Dans un souci d'uniformité de présentation et d'anonymat (en particulier l'ordre et la disposition des rubriques figurant sur les courbes élèves/classe), je vous demande de respecter scrupuleusement ces consignes de duplication. Tout livret scolaire ne remplissant pas les critères de duplication ne sera pas présenté aux membres du jury.

Le centre de délibération devra s'assurer de la signature effective des livrets scolaires par le président de jury, à l'issue des délibérations. En cas de contentieux, le non-respect de cette disposition peut remettre en cause la légalité de la délibération (cf. article D 643-26 du Code de l'Éducation : « *aucun candidat ayant fourni un livret scolaire [...] ne peut être ajourné sans que le jury ait examiné celui-ci. La mention de cet examen est portée au livret scolaire [...] sous la signature du président de jury* »).

A l'issue des jurys de délibérations, les centres retourneront les livrets scolaires à la DEC, en même temps que les procès-verbaux de délibération. Les livrets scolaires seront transmis aux établissements de formation début septembre. Ils seront à remettre aux élèves et à conserver le cas échéant

XIV RELEVÉ DE NOTES ET DIPLÔMES

Les relevés de notes seront désormais mis à disposition sur l'espace personnel des candidats sur **Cyclades**.

➡ **Tout changement d'adresse devra être signalé au service des examens dans les plus brefs délais.**

Les diplômes des candidats scolaires seront adressés par le Rectorat aux établissements au cours du mois d'octobre 2022 afin de les remettre aux lauréats.

Les diplômes des candidats individuels leur seront envoyés par mes services courant octobre 2022.

XV ARCHIVAGE

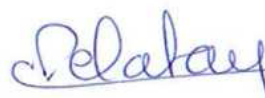
L'archivage des copies, grilles d'évaluation et documents d'examen (sauf PV de délibération) est réalisé par chaque centre d'examen, conformément aux dispositions des circulaires rectORALES du 8 juillet 2014 et du 26 novembre 2020.

Les diplômes non retirés, lorsqu'ils sont établis par l'académie de Toulouse, sont à conserver dans l'établissement pendant 5 ans puis à renvoyer à la cellule archives du Rectorat de Toulouse pour conservation.

XVI JURY DE DELIBERATION

<p>Le vendredi 24 juin 2022</p> <p>A 9h30</p> <p>Rectorat de Toulouse</p>	<p>Président du jury :</p> <p>Mme SASTRE Marie-Laure</p> <p>I.A/I.P.R.</p>	<p>Membres du jury de délibération</p> <p>Lycée Borde Basse CASTRES Mme AMAT CHAPPUIS Laure Mme BRUGIONI Aurélie</p> <p>LGTA Beauregard VILLERANCHE DE ROUERQUE Mme SOULIER Chrystel Mme CILIBERTI Bérangère</p> <p>Lycée Sidoine Apollinaire CLERMONT FERRAND M SUCHET Philippe M DREUX Nicolas</p> <p>ENILIA SURGERES Mme LEVEQUE M COMBEAU Frédéric</p> <p>Lycée Honoré de Balzac CASTELNAU-LE-LEZ Mme MARS LI Souad M LAFONT Florian</p> <p>Lycée Albert Einstein BAGNOLS SUR CEZE Mme PIOCHAUD Emmanuelle M TOLEDANO</p> <p>Lycée Bernard Palissy AGEN Mme PIVERT Laurence M FREMY</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p style="text-align: center;">Professionnels</p>
--	---	--

Pour le Recteur et par délégation,
Pour le Secrétaire Général empêché,
La Directrice des Examens et Concours



Christine PELATAN

PJ : Annexes

Contrôle de conformité du dossier

arrêté du 22 juillet 2008

Nom :	Prénom :
N° inscription :	

En application de l'arrêté du 22 juillet 2008, et après vérification de votre dossier par la commission de contrôle :

Premier cas : votre candidature ne peut être retenue pour les motifs suivants :

- Absence de dossier
- Dépôt du dossier au-delà de la date fixée réglementairement
- Durée du stage de première année insuffisante
- Durée du stage de deuxième année insuffisante

Vous n'êtes donc pas autorisé(e) à vous présenter à l'épreuve. Votre candidature est réglementairement déclarée "non valide".

Deuxième cas : votre candidature peut être invalidée pour les motifs suivants :

Absence de certificat de stage de première année

- Absence de certificat de stage de deuxième année
- Absence de contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Absence de certificat de travail
- Absence de visas ou de signatures par les autorités habilitées à cet effet
- Autre :

À titre exceptionnel, vous devrez fournir les pièces manquantes ou à régulariser au plus tard le jour de l'épreuve, au moment de l'appel, faute de quoi l'épreuve ne pourra se dérouler et votre candidature déclarée « non valide ».

Centre d'examen :	Visa (avec date et cachet du centre)
Date du contrôle :	

LISTE DES PROFESSIONNELS PARTICIPANT AUX INTERROGATIONS (à compléter en autant d'exemplaires que nécessaire)

BTS BIOQUALITE session 2022

Centre d'examen (à compléter)

NOM et PRENOM / SOCIETE	ADRESSE <u>PERSONNELLE</u> COMPLETE / Mail	1° PARTICIPATION EXAMEN (oui / non)	COMMISSION	DATE (S) ET HORAIRES D'INTERROGATIONS

MERCI DE RENSEIGNER TOUTES LES RUBRIQUES (si 1° participation examen : fiche renseignements + pièces demandées à retourner à la DEC)

M. _____

A _____ le _____

Madame, Monsieur,

Conformément à la réglementation du **Brevet de Technicien Supérieur**, qui prévoit la participation de membres de la profession dans les jurys de cet examen, je vous serais très obligé de bien vouloir accepter votre désignation comme membre de jury.

SPECIALITE : BTS BIOQUALITE session 2022

En cette qualité, vous êtes invité(e) à participer, en collaboration avec les membres de l'enseignement, au déroulement de l'épreuve suivante:



qui se tiendra le _____

au _____

Si vous rencontrez un empêchement de dernière minute, merci de prendre contact avec la personne qui assure, sur le centre d'examen, le suivi des épreuves. Ses coordonnées sont les suivantes :

Par avance, je vous remercie de la collaboration que vous voudrez bien m'apporter pour l'organisation de cet examen, et je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Chef d'établissement

Vous recevrez une convocation officielle établie par le Rectorat de Toulouse avec un identifiant qui vous permettra de saisir vos coordonnées dans l'application IMAGIN sur Internet : www.ac-toulouse.fr, rubrique examens et concours, sous-rubrique indemnisation jurys.

S'il s'agit de votre première participation à un examen géré par l'académie de Toulouse, merci d'imprimer la fiche de renseignements qui se trouve sur le site indiqué ci-dessus et de la retourner au Rectorat avec les pièces demandées. Vous trouverez l'adresse de la direction des examens au Recto. Participation examen : fiche renseignements + pièces demandées à retourner à la DEC)